

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

Date de la convocation: 30/03/2023

Date d'affichage: 30/03/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15

cice: 15 Présents: 10

Votants: 10 + 3

Le mercredi 5 avril 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier

Absent excusé ayant donné procuration :

Madame Breyton Stéphanie a donné procuration à Monsieur Besson Jean-Luc Monsieur Besson Patrick a donné procuration à Monsieur Charquet Pierre Monsieur Guyotot Patrick a donné procuration à Madame Rey Suzy

Absents : Chêne Claude et Martinet Céline

Laura Curiallet est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. Approbation du compte de gestion de la <u>commune de Madame le Percepteur 2022</u>

Vote pour 10 + 3

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2022

Madame le Maire quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.

Vote pour 9 + 3

3. APPROBATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE 2022

Vote pour 10 + 3

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT DE MADAME LE PERCEPTEUR 2022

Vote pour 10 + 3

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2022

Madame le Maire quitte la salle pour ne pas prendre part au vote.

Vote pour 9 + 3

6. APPROBATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Vote pour 10 + 3



7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas modifier les taux d'imposition sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

En conséquence, il est proposé d'appliquer un taux d'imposition de 31.13% (11.03 + 20.10) pour le foncier bâti, de 144.01% pour le foncier non bâti et de 19.19% pour la taxe d'habitation.

Vote pour 10 + 3

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 POUR LA COMMUNE

Le budget est présenté à l'équilibre en fonctionnement à hauteur de 980 354.96 € et en investissement à hauteur de 2 042.919.58 €.

Vote pour 10 + 3

9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 POUR L'ASSAINISSEMENT

Le budget est présenté à l'équilibre en fonctionnement à hauteur de 103 763.51 € et en investissement à hauteur de 495 204.99 €.

Vote pour 10 + 3

II. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. APPROBATION DE L'AVENANT POUR LES TRAVAUX DU MUSEE :

Madame Rey Suzy présente les modifications apportées au marché initial pour l'entreprise AMP SAS à savoir la peinture supplémentaire sur la cloison placo en plafond, sur les murs dans le bâtiment existant et sur le mur noir de la caverne.

Le montant initial du marché était de 14 982.40€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 19 112.40€ HT

Vote pour 10 + 3

Ce vote annule et remplace la délibération du 27 mars 2023.

2. <u>APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS DU CDG SUR LES DOSSIERS RETRAITE CNRACL</u> :

Madame Rey Suzy explique que cette convention permet d'avoir un accompagnement professionnel dans le cadre de la constitution des dossiers de retraite des agents de la CNRACL, via le CDG 73. La facturation de cet accompagnement n'est déclenchée que si la collectivité confie de dossier.

Vote pour 10 + 3

3. <u>APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA LIVRAISON DE REPAS SCOLAIRES EN LIAISON FROIDE A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2023 — TRAIT'ALPES :</u>

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la société Trait'Alpes propose un avenant n°1 à la convention relative à la livraison de repas scolaires en liaison froide, dans un contexte de hausse des prix à répercuter sur les prix des repas à partir du 1er mai 2023.

Procès-verbal CM 05-04-2023 2 / 3



Madame le Maire :

- rappelle le montant du repas depuis le 1er avril 2022 à 3.00€ HT

- présente la nouvelle tarification à compter du 1er mai 2023 s'établissant à 3.48€ HT

Vote pour 10 + 3

Madame le Maire demande si d'autres élus souhaitent apporter des informations ou poser des questions.

Sans réponse, Madame le Maire lève la séance à 22h15.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL: LE LUNDI 24 AVRIL 2023 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Entremont-Le-Vieux, Le 5 juin 2023

Le secrétaire de séance, Curiallet Laura

· .